

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 28 juin 2017

### **Inauguration de la résidence étudiante « Les Soleils » : une rénovation soutenue par l'Opération Campus**

**Jeudi 29 juin 2017 à 16h30**, la résidence étudiante « Les Soleils » située à proximité du campus de La Gaillarde, au 50 rue Croix de Las Cazes sera inaugurée par Anne-Lucie Wack, directrice générale de Montpellier SupAgro, Gilles Halbout, Président de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités et Jean-Luc Bergeon, Conseiller régional qui représentera Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. L'opération de rénovation de cette résidence étudiante de Montpellier SupAgro est financée grâce aux intérêts intermédiaires 2015 perçus par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de la dotation Campus de Montpellier. Ces intérêts visent à faciliter ou accélérer la mise en œuvre de l'Opération Campus.

**Le financement total de cette opération s'élève à 2 635 000 euros** dont :

- ✓ 1 950 000 € pour l'Etat à travers la COMUE LRU, porteur de l'Opération Campus
- ✓ 290 500 € pour la région Occitanie
- ✓ 394 500 € pour Montpellier SupAgro

En 2011-2012, la résidence étudiante « Les Cigales » de Montpellier SupAgro a déjà bénéficié des crédits versés par l'Etat dans le cadre de l'Opération Campus pour être rénovée.

Pour Montpellier SupAgro, la rénovation de la résidence « Les Soleils » est essentielle pour offrir aux étudiants un hébergement modernisé de qualité à proximité du campus, afin de répondre aux attentes des primo-arrivants en masters et cursus ingénieurs et aux étudiants étrangers dont le recrutement est significatif (soit 29 % des effectifs, plus de 80 nationalités représentées). Les trois résidences étudiantes de Montpellier SupAgro sont un atout indéniable pour développer l'attractivité de l'établissement avec une capacité d'accueil de plus 600 places pour 644 logements au total. La **résidence « Les Soleils »** permet d'accueillir **104 étudiants** dans **83 logements dont de 21 studios doubles et 62 studios simples**. Chaque logement est équipé d'une salle de bain, d'une kitchenette, d'un espace de travail, d'un ou deux lits et de placards de rangement, de l'accès wifi. Des espaces communs (laverie, salles de stockage de matériel pour les associations étudiantes, parking à vélos...) sont également mis à la disposition des résidents. La création de trois studios doubles et d'un studio simple permet d'augmenter légèrement la capacité d'accueil de la résidence « Les Soleils ». Trois studios simples de la résidence ont été réaménagés en bureau pour les personnels afin de recevoir les étudiants dans de meilleures conditions. Un nouvel espace d'accueil plus conviviale doté de postes informatiques est ouvert pendant les horaires de service pour faciliter leurs démarches administratives.

Le chantier de rénovation de la résidence « Les Soleils » construite en 1992 a été lancé en mai 2016 sous la houlette du cabinet d'architecture et d'urbanisme Pascale Chaumont avec l'appui de plusieurs entreprises du bâtiment, et coordonné par le Service Patrimoine et Architecture de Montpellier SupAgro. Cette opération va permettre **d'optimiser les performances énergétiques et environnementales du bâtiment**. Les travaux réalisés visent à :

- ✓ Remplacer et mettre aux normes les équipes électriques et sanitaires devenus obsolètes et très dégradés,
- ✓ Répondre à l'évolution des préoccupations hygiène et sécurité,
- ✓ Actualiser les conditions de confort de l'espace privatif,
- ✓ Améliorer les meilleures performances énergétiques (isolation terrasse et façade, changement des terminaux de chauffage, éclairage fluorescent et blocs de sécurité tout led, installation de détecteurs de présence dans les escaliers et les espaces communs...),
- ✓ Contribuer à économiser l'eau (installation d'équipements hydro économes : robinet avec limiteur de débit et de température, mitigeurs thermostatiques, mélangeurs...).

La réalisation de ce **chantier a faible impact environnemental** (valorisation et traitement des déchets en phase de démolition, limitations des nuisances pendant les travaux, protection des arbres conservés...) a été intégrée au cahier des charges et mise en œuvre par le maître d'ouvrage.

En savoir plus les résidences : [https://www.supagro.fr/web/pages/?idl=19&page=574&id\\_page=124](https://www.supagro.fr/web/pages/?idl=19&page=574&id_page=124)

#### **Contacts presse :**

Montpellier SupAgro : Ghyslaine Besançon - tél. 04 99 61 27 30 / 06 66 00 05 69 – [ghyslaine.besancon@supagro.fr](mailto:ghyslaine.besancon@supagro.fr)

COMUE Languedoc Roussillon Universités : Yann Huot – tél. 04 67 41 67 88 / 06 86 41 54 54 - [yann.huot@lr-universites.fr](mailto:yann.huot@lr-universites.fr)

Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée : [presse-region@laregion.fr](mailto:presse-region@laregion.fr)